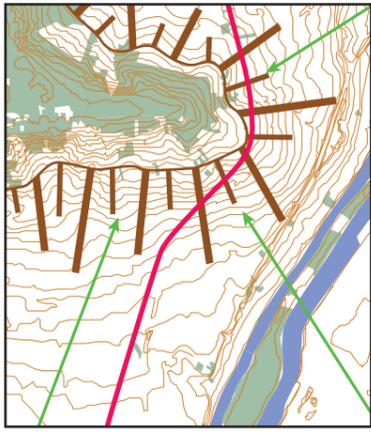


Tracé SDRIF C1 - séquence A

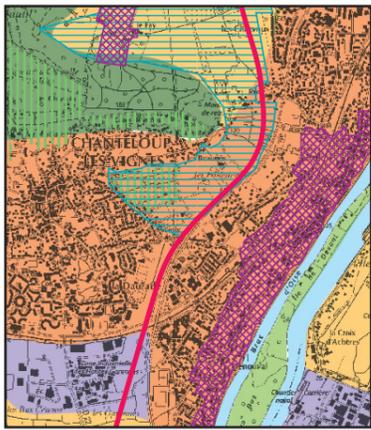
espaces très sensibles : paysages urbains

espaces sensibles : paysages ouverts à dominante agricole sous pression urbaine

espaces non sensibles : zones d'activités et zones industrielles



Impacts visuels
 → Vue
 Espace boisé
 Courbe de niveau
 Tracé C1



Sensibilités
 Paysage urbain
 Paysage ouvert sous pression urbaine
 Zone d'activités en frange urbaine
Protections
 ZPPAUP
 Périmètre d'intervention foncière de l'AEV
 Espace naturel sensible (zone de préemption)
 Tracé C1



1 Butte de l'Hautail au niveau d'Andresy.



2 Frange urbaine entre Chanteloup et Andresy.



Le tracé C1, séquence A, se positionne sur la frange d'Andresy, entre la D55, limite de l'urbanisation, et la forêt de l'Hautail. Cet espace est très exposé aux vues étant donné sa situation en butte. Il est vu depuis la boucle de Chanteloup et la boucle de Saint-Germain. Le passage de la Francilienne en tunnel permet de réduire son impact visuel, et d'éviter les nuisances à l'urbanisation située à proximité, et de créer une barrière physique entre la ville et la forêt.

Au niveau de Chanteloup-les-Vignes, il traverse un espace enclavé entre la route D55, en limite d'Andresy, et la zone industrielle des Hautes-Garennes. Cette situation risque de provoquer la création d'espaces difficilement, voir non gérables à proximité de milieux urbains habités entraînant la création de délaissés urbains.

Sur cette séquence, les préconisations d'aménagements sont :

- respecter la morphologie du site en ne créant pas de remblais.
- Prévoir des plantations de type rurales : fruitiers, arbres remarquables de type chêne, haies vives...au niveau de la limite d'Andresy et de la forêt de l'Hautail.
- Prévoir des plantations de type urbaines : arbres d'alignements de type tilleuls...au niveau de Chanteloup-les-Vignes.

